

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et statutaires
Dossier suivi par : Baptiste BLONDEL-ANGOT
✉ support.dajs@univ-rouen.fr

Mont Saint-Aignan, le 24 mars 2025

Le président de de l'université

À

Qui de droit

Objet : Mandat de représentation permanente – M. Terence BASSET, responsable sûreté

Je, soussigné Franck LE DERF, président de l'université de Rouen Normandie, donne mandat à M. Terence BASSET, responsable sûreté, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2028, aux fins de :

- déposer main courante, pré-plainte et plainte auprès des services de police ou de gendarmerie, y compris en ligne, au nom de l'université pour tout acte relevant d'une qualification pénale et dont l'université est victime,
- effectuer la désignation ou la contestation des infractions routières, s'agissant des véhicules de l'université, sur le site de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Le mandataire est tenu de rendre compte des actes effectués au titre de ce mandat auprès de son supérieur hiérarchique.

Le président de l'université

Franck LE DERF